

Nombre de membres**en exercice:** 11**Présents :** 11**Votants:** 11**Séance du 16 avril 2021**

L'an deux mille vingt-et-un et le seize avril l'assemblée régulièrement convoquée le 16 avril 2021, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Hervé GARNIER, Adeline GARNIER, Bertrand LACOSTE, Lisa LEMERCIER, Jean-Robert SELEBRAN, Corinne MAILLE, Tatiana NOVOSEL-MALOEUVRE, Jean-François SERRES, Philippe POTIEZ, Marcel DARDENNES, Patrick AUZOUX

Représentés:

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Bertrand LACOSTE

Ordre du jour :

Lecture et approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 5 mars 2021

Désignation du secrétaire de séance

Présentation de l'ordre du jour

Délibérations

- Vote des taxes directes locales 2021 (annule et remplace précédente)
- Choix d'un candidat pour le logement communal palier n°1
- Autorisation de restitution de dépôt de garantie à M. Michel AYALA pour le logement du bar-restaurant
- Autorisation de restitution de dépôt de garantie à M. Michel AYALA pour le bar-restaurant

Autres points à l'ordre du jour

- Présentation du rapport d'activité 2019 du SYMICTOM

Questions diverses**Délibérations du conseil :**

Objet: Vote du taux des taxes directes locales - annule et remplace DE 2021_015 - DE 2021_018

M. le Maire présente le dossier fiscal transmis à la Commune par les services fiscaux en vue du vote des taux des taxes locales directes pour 2021.

Les lois de finances n°2019-1479 et 2020-1721 sont venues modifier le schéma de financement des collectivités territoriales. En effet, les communes se sont vu transférer la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) en compensation de la perte du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Un coefficient correcteur venant ensuite s'appliquer pour retrouver un produit fiscal équivalent à celui que la commune percevait précédemment.

M. le Maire propose de ne pas modifier les taux pour cette année, ce qui se traduit comme suit en tenant compte des lois de finances citées ci-dessus :

- Foncier Bâti : 38.81 % (15.35% de la commune + 23.46% du Département)
- Foncier non bâti : 133.68 %

Le taux de la taxe d'habitation étant figé à 7.99 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la proposition de M. le Maire et le charge de signer tout document nécessaire.

Objet: Choix du locataire pour le logement communal palier n°1 - DE 2021_019

Suite au départ annoncé de M. XXX du logement communal palier n°1 et à l'annonce diffusée, M. le Maire a reçu 3 candidats potentiels.

La première personne n'a pas souhaité donner suite car le logement ne correspondait pas à ses attentes, la seconde a manifesté son intérêt immédiatement et a transmis les documents demandés dès le lendemain de sa visite, et la troisième n'a pas confirmé sa candidature.

Le Conseil Municipal est donc invité à examiner la candidature de M. Paul COULON, résidant actuellement à St Sozy.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette candidature à l'unanimité et charge M. le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à sa mise en oeuvre.

Objet: Restitution du dépôt de garantie à M. Michel AYALA pour le logement du bar-restaurant - DE 2021_020

M. le Maire présente l'état des lieux de sortie du logement du bar-restaurant réalisé avec M. Michel AYALA qui a pris congé au 31 mars 2021.

Aucune dégradation n'ayant été constatée, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, qu'il convient de procéder au remboursement du dépôt de garantie pour un montant de 384.50 € (trois-cent-quatre-vingt-quatre Euros et cinquante cents) et charge M. le Maire de signer tout document nécessaire.

Objet: Restitution du dépôt de garantie à M. Michel AYALA pour le bar-restaurant - DE 2021_021

M. le Maire présente l'état des lieux de sortie du bar-restaurant réalisé avec M. Michel Pierre Robert AYALA qui a pris congé au 31 mars 2021.

Aucune dégradation n'ayant été constatée, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, qu'il convient de procéder au remboursement du dépôt de garantie pour un montant de 300.00 € (trois-cent Euros) et charge M. le Maire de signer tout document nécessaire.

Autres points à l'ordre du jour :

- Présentation du rapport d'activité 2019 du SYMICTOM : M. le Maire avait transmis le rapport aux conseillers en amont de la séance. Sa lecture n'a appelé aucune remarque.

Questions diverses :

- Propositions de reprise pour le bar-restaurant : à ce jour, le Conseil Municipal a reçu trois propositions de gérance du bar-restaurant.

- Candidature au programme Village-A-Venir : M. le Maire informe l'assemblée que la candidature de Carluçet ne fait pas partie des 4 candidatures retenues par le Département du Lot pour participer au programme Village-A-Venir. Le Département propose aux 27 communes non retenues de s'organiser en réseau.

- Projet "aménagement fixes espace public attenant au parking mairie" : suite à différents échanges, le projet de construction d'une "buvette" en dur sur l'espace actuellement dédié au marché d'été évolue. L'idée d'une structure mobile semble mieux correspondre aux attentes. Cela permettrait de la mettre également à disposition

en d'autres lieux, pour d'autres événements. Cette proposition est accueillie favorablement, avec cependant des réserves de la part de certains conseillers quant à la disponibilité d'un point d'eau. D'autres élus rappellent que s'il y a un point d'eau, un traitement de celle-ci est nécessaire. Les différentes pistes sont à l'étude avant de finaliser le programme.

- Projet de modification de l'éclairage public pour un système à LED : M. le Maire a demandé un devis à ENGIE avec qui la Commune est actuellement engagée pour la maintenance de l'éclairage public. Celui-ci est relativement élevé. M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il va prendre attache avec Territoire d'Energie Lot (anciennement FDEL) pour étudier les possibilités existant avec eux.

- Projet d'achat de la maison de M. Lucien GRIFFEL : M. le Maire, accompagné de Jean-Robert SELEBRAN, a visité la maison du bas du bourg qui appartenait à M. Lucien GRIFFEL afin d'étudier l'opportunité de faire une offre d'achat si les locaux pouvaient correspondre à différents projets portés par le Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

La réunion du Conseil Municipal prévue le 7 mai 2021 dans le calendrier et maintenue.